

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Réunion des groupes de travail

Patrimoine

29 septembre 2015, 20h00

Maison de la laïcité, rue de la Fenderie, 3, Trooz

Présents : O. BALTUS, Y. SIMONS, E. DE COUNE, C. DEPRESSEUX, D. DEPREZ, D. DE TEMMERMAN, B. GERARD, J. AUSTEN-HAZARD, Y. MATZ, J. MARTIN, N. PIROTTIN, P. VANDAMME, E. VENDY, NICKELS D., VAN DEN HOVE C.

Excusés : B. DE WALQUE, S. DEHOUSSE, C. BEUKEN, C. MARK

GREOA : A. BARTHELEMY, A. LEUSCH

1. Introduction

D. De Temmerman introduit la séance en présentant les architectes communaux B. Gérard et D. Deprez qui ont travaillé sur le projet de rénovation du Maka.

2. Rénovation du Maka

a. Présentation du projet

Les deux architectes exposent le projet de restauration à l'aide d'une modélisation 3D.

L'objectif est de créer un nouvel espace convivial à vocation touristique sur le site de la Fenderie. Concrètement, il fonctionnera en tant que lieu d'accueil et de halte pour les touristes et plus particulièrement les promeneurs. Il pourra également faire office d'espace d'exposition. La construction étant située sur un site classé, le projet a été soumis à la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles pour avis. Les différents espaces sont présentés grâce à une visite virtuelle.

L'édifice concerné est l'ancienne forge ou « maka » qui est actuellement dans un état de détérioration avancé. Le projet proposé vise à conserver l'intégrité de l'édifice et les traces de son ancienne fonction tout en créant un bâtiment moderne répondant aux exigences actuelles. Outre la préservation et la rénovation d'éléments existants, les architectes ont souhaité suggérer les éléments de l'eau et du feu, grâce aux aménagements prévus aux abords du canal, à l'installation d'une barbecue et à l'utilisation d'acier apparent dans le bâtiment.

Ce nouveau lieu d'accueil sera constitué d'une salle située dans la partie conservée de l'ancienne forge. Une terrasse sera créée à l'arrière du bâtiment, à la place des vestiges d'un édifice disparu anciennement accolé au pignon Est de la forge. Ces deux éléments pourront fonctionner ensemble ou indépendamment, la terrasse communicant avec le bâtiment mais bénéficiant également d'une entrée secondaire.



Les anciens éléments de l'édifice tels que la charpente et les murs en moellons de pierre ont été au maximum conservés. Les éléments disparus ou dont la consolidation n'était pas possible ont été remplacés par des matériaux modernes tels que le verre et le métal.

L'entrée principale se fera par une porte vitrée située sur la façade Nord. Les façades Sud et Est seront entièrement vitrées, apportant luminosité et vue sur le château. Le bâtiment accueillera la salle, ainsi que les locaux techniques (chaufferie, compteurs, sanitaires). L'accès a été pensé pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les arrivées d'eau et d'électricité sont conçues de manière à pouvoir installer un bar mobile. Un plancher a été reconstitué afin de créer une mezzanine, accessible via un nouvel escalier et vouée à recevoir de petites expositions ou des bureaux. Les traces archéologiques de l'ancien foyer seront maintenues et mises en valeur. Le chauffage se fera via un système à air chaud alimenté par une chaudière à condensation ; ce type d'installation présente à la fois l'avantage de réchauffer la pièce rapidement et de ne pas endommager le revêtement de sol. Afin de respecter les normes de Performances Energétiques des Bâtiments, la toiture et une partie des murs ont été isolés. Une dérogation permettra probablement de conserver le sol d'origine. Le toit sera couvert de tuiles.

A l'extérieur, un petit espace couvert vitré sera aménagé sur la terrasse afin de le rendre utilisable en cas d'intempéries. La fosse septique sera installée sous cette terrasse qui sera pourvue d'un nouveau revêtement de sol. Dans le futur, elle pourra être raccordée aux égouts. Les eaux de la terrasse pourront s'écouler naturellement vers l'extérieur. Les éléments d'origine tels que le bief et l'écluse ont été préservés au maximum. Ils seront sécurisés par de nouvelles rambarde. L'espace de la cour permettra d'accueillir des chapiteaux pour des manifestations de plus grande importance.

Un barbecue « double face » en acier Corten sera installé sur le pignon Est, et sera accessible tant de l'intérieur de la salle que de la terrasse.

Le bâtiment sera raccordé au gaz.

Le permis d'urbanisme a été rentré fin juillet 2015, il devrait arriver fin d'année.

En termes de financements, la Commune est toujours en pourparlers avec le CGT et celui-ci pourrait prendre en charge 80% des coûts.

b. Questions-réponses

A l'issue de la présentation, la parole est donnée aux citoyens ; la bonne qualité du projet est épinglée à plusieurs reprises. Certaines remarques et questions sont néanmoins émises.

Un participant regrette le fait que l'eau et le feu, éléments indissociables du Maka, ne soient pas plus présents dans l'édifice et que l'on ne perçoive plus assez l'activité disparue. Les architectes rappellent la présence du barbecue évoquant le foyer de la forge et la présence des vestiges du foyer d'origine qui seront remis en valeur. Il est suggéré d'y installer également une iconographie ou des outils permettant de visualiser son aspect d'époque.

Les membres du GT s'interrogent également quant au coût du projet. Le prix est estimé à 340.000 euros TVAC. La Commune compte sur un subside de 80%, 68.000 euros resteraient donc à sa charge.

En ce qui concerne la sécurisation du bâtiment, il est expliqué qu'outre les mesures habituelles de sécurisation pour les bâtiments communaux à savoir la présence d'une alarme, aucun gardiennage spécifique ne sera organisé.

Une question est posée quant à l'existence d'une étude préalable démontrant l'attractivité touristique. La Commune explique que si aucune étude n'a été menée, la localisation du Maka - sur des points névralgiques tels que les GR, les voies lentes etc.- ainsi que sa fréquentation actuelle démontrent l'intérêt de développer un accueil touristique à cet endroit. L'importance d'une bonne communication vers l'extérieur est pointée.

Par ailleurs, un citoyen ajoute qu'il importe de permettre aux habitants et aux associations alentours de s'approprier le lieu et de l'intégrer à un projet global. En effet, le projet se développera à proximité de la Maison de la laïcité, de la Maison des jeunes et il importera de réfléchir ensemble au développement de l'entièreté du site.

Concernant le château de la Fenderie, un citoyen s'interroge quant à l'état du bâtiment et la présence éventuelle de mэрule. Le bâtiment est actuellement occupé par un locataire et si des travaux devront à terme être effectués, aucun cas de mэрule n'a été constaté à ce jour.

Enfin, l'assemblée s'interroge quant à l'intégration de ce projet dans le PCDR et aux financements envisageables dans ce cadre. Les agents de développement répondent que le projet pourrait faire l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR et qu'une intervention du développement rural, en complément du CGT, est envisageable.

3. Le patrimoine culturel : terminologie et projets

Comme souhaité lors de la réunion précédente, les agents de développement rappellent à l'aide d'une présentation PowerPoint (voir annexe) quelques notions concernant le patrimoine. Des exemples de projets menés dans d'autres communes sont également évoqués. Suite à cette présentation, plusieurs pistes de réflexions et de travail sont émises.

Un intérêt se manifeste concernant la mise en place d'une réflexion au sujet du patrimoine immatériel de Trooz : carnaval de Nessonvaux, fêtes locales (fêtes de la myrtille), carrosse nuptial pour célébrer les noces d'or, jeu de bouchons... Plus concrètement, il s'agirait dans un premier temps de rassembler les informations relatives à ce folklore (archives, interviews...) et de faire revivre ces éléments du patrimoine. Quant à la diffusion des informations, une question est posée par les membres : comment traiter de la tradition à l'aide de moyens de communication modernes ? A ce sujet, les agents de développement évoquent le projet Houff' Archives mené par la CLDR d'Houffalize ; ils proposent de contacter la personne responsable du projet en vue de le rencontrer lors d'une prochaine réunion du GT.

Le patrimoine matériel fait également preuve d'un grand intérêt. La réalisation d'un inventaire agréé l'assemblée et les agents de développement proposent d'organiser une réunion afin de mettre en place une méthodologie de recensement en fonction des objectifs qui seront fixés (restauration de petit patrimoine, archivage, exposition sur l'histoire, mise en valeur sur le plan touristique...). Les membres rappellent que de nombreuses informations sont déjà compilées dans des ouvrages locaux et que, par ailleurs, ces recherches devraient se faire en concertation avec l'asbl Damas qui a déjà effectué un important de travail à ce niveau-là. La Commune prendra donc contact avec les responsables de l'asbl en vue de les convier aux réunions du GT.

A l'issue de la discussion, l'idée de créer un lieu destiné à ce travail sur le patrimoine est émise. Il pourrait s'agir d'un local technique permettant de se réunir et de travailler sur le sujet (archiver des données, ressources bibliographiques...) et éventuellement de réaliser des expositions. Ce point pourra être abordé plus en avant lors de la réunion destinée aux infrastructures de rencontres.

4. Suite du processus

Deux réunions seront programmées rapidement. La première traitera plus particulièrement du patrimoine matériel ; l'asbl Damas sera invitée à rejoindre le GT. La seconde réunion se focalisera quant à elle sur la thématique du patrimoine culturel ; les agents de développement contacteront l'asbl Houff'archives en vue de leur intervention.

Les agents de développement rappellent qu'une page facebook a été créée et invitent les membres à la consulter régulièrement et à ne pas hésiter à y réagir.

La réunion se clôture à 22h10